

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le quinze septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Gourlizon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

8 septembre 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY
Geoffrey COLIN -- Moktar BENHADJ –

Etait absente : Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

2023-09-01 : LANCEMENT D'UNE REFLEXION VISANT A ETUDIER L'OPPORTUNITE DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE GOURLIZON, GUENGAT ET LE JUCH

Exposé :

Les élus des communes de Gourlizon, Guengat et Le Juch se sont rencontrés afin d'échanger sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025.

En effet, la perspective d'un avenir commun entre ces trois communes est un atout indéniable pour l'avenir de leurs territoires et permettrait non seulement de pérenniser l'existant, mais également de renforcer les services publics, de réaliser des équipements en communs, de moderniser les infrastructures.

Les élus, convaincus de l'intérêt d'explorer une telle hypothèse, ont pris l'attache de la Préfecture, et se sont rendus aux Assises des Communes nouvelles afin de s'informer sur les modalités, atouts et obstacles d'une démarche aussi ambitieuse.

Au vu des divers échanges, et en accord avec les deux autres municipalités, la Maire propose de se rapprocher de la Préfecture et de lancer un projet de territoire afin de recueillir les éléments nécessaires à une décision éclairée. En tout état de cause, une telle décision doit être mise en œuvre en début d'année civile et en aucun cas en année électorale. C'est donc l'échéance du 1^{er} janvier 2025 qui est envisagée.

Le cas échéant, la commune nouvelle sera, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026, administrée par un Conseil Municipal composé de la totalité des conseillers

municipaux actuels des communes qui la composent. Un Maire sera élu pour l'ensemble du nouveau territoire, dont le nom sera à définir. Chacune des 3 communes deviendra une commune déléguée, conservant son nom historique, dotée d'un maire délégué et d'une mairie annexe, avec un champ de compétence à définir.

La Maire précise que dans le cas où l'une des trois communes venait à délibérer de manière défavorable à la création de la commune nouvelle, les deux autres communes qui auraient délibéré de manière favorable, sont libres de poursuivre la procédure de création d'une commune nouvelle à deux.

Emmanuelle Rasseneur commence par un rappel chronologique :

- *Février : rencontres entre les 3 maires pour évoquer des coopérations, notamment sur le centre de loisirs, déchetterie, médiathèque. Constats de difficultés communes : dotations, expertise, ingénierie. L'émergence de l'idée d'aller plus loin dans le rapprochement en envisageant une création de commune nouvelle.*
- *Mars : discussion avec les adjoints, puis chacun des conseillers*
- *18 avril : rencontre entre les 3 Bureaux*
- *20 mai : réunion du Conseil municipal en groupe de travail sur ce sujet*
- *21 juin : réunion avec le Préfet*
- *29 juin : participation aux Assises des communes nouvelles en Anjou*
- *2 juillet : restitution aux conseillers suivi d'un moment convivial*
- *30 août : exposition du projet aux agents*

Mme Rasseneur pose la question : Pourquoi créer une commune nouvelle ?
« *Tout d'abord un besoin de sécurisation : la presse s'en fait largement l'écho, être élu dans les petites communes est devenu difficile et entraîne un niveau de démissions record. Cela s'explique par de multiples causes d'incertitudes. Sur le plan financier, nous devons adopter nos budgets en mars, mais nous n'avons jamais nos montants de dotations, lesquels sont systématiquement incertains. La baisse des dotations est à redouter, comme nous l'avons connu sous le mandat Hollande : elle sera nécessaire pour impacter la dette Covid. L'AMR a établi des projections très préoccupantes pour l'avenir. Parallèlement, nos dépenses augmentent : nous subissons l'inflation, la hausse du coût des énergies, la hausses des salaires – justifiée mais décidées unilatéralement par le gouvernement sans compensation financière.*

Sur le plan juridique, l'insuffisance de moyens ne nous permet pas d'avoir du personnel spécialisé, expert, ce qui rend incertain la sécurisation des actes administratifs, marchés publics notamment. Les appuis extérieurs s'amenuisent et deviennent payants. Les transferts de compétences vers la Communauté ne sont jamais complets : il nous est demandé de vérifier ou fournir des éléments, de conserver les pouvoirs de police... Cela entraîne des risques pénaux accrus.

Sur le plan RH les agents doivent donc être à la fois polyvalents et experts. Les profils sont difficiles à trouver. Les postes sont lourds du fait de cette polyvalence et du numérique : un secrétaire général doit connaître en moyenne une 40aine d'interfaces. L'attractivité de ces postes, marqués par des moyens incertains, décroît entraînant des difficultés de recrutement. L'accueil du public devient plus délicat, les attitudes devenant plus agressives. L'offre de formation est insuffisante et mal adaptée. Les agents techniques gagneraient à être organisés en binôme, ce qui est gage de sécurité pour certains travaux qu'actuellement des agents accomplissent seuls.

Sur le plan démocratique des incertitudes pèsent sur l'investissement des élus municipaux : dans les petites communes, les élus doivent compenser les manques de moyens. Cela a des impacts sur la vie professionnelle et personnelle. Les nouvelles générations ont-elles envie de ces sacrifices ? Sur le plan sociétal global, la violence s'accroît en direction des élus : cela décourage aussi les volontaires. Le

manque de soutien et de maîtrise juridique accroît les risques d'erreurs, et donc de finir avec une condamnation, voire de finir en prison. Le Maire et ses adjoints sont en astreinte permanente pour être présents lors des drames, sans formation. Nous devons prendre des décisions alors que ce n'est pas notre métier, cela a un impact psychologique que tout le monde n'est pas prêt à assumer : placement d'office, annonces de décès, mobilisation incendie, recherche personnes disparues, interventions problèmes familiaux ou voisinage... Il est donc à craindre un désinvestissement vers l'engagement républicain. Quid des futures élections ? »

Pour Mme la Maire gouverner, c'est prévoir : anticiper son positionnement dans un paysage institutionnel mouvant.

« Depuis quelques années, il y a un mouvement visant au regroupement des collectivités : Région, EPCI, communes. L'idée récurrente est d'étoffer ces collectivités pour supprimer les Départements, serpent de mer de la décentralisation. La loi Notre de 2017 a entraîné d'importants changements avec des fusions de Région, des extensions de Communautés de communes allant jusqu'à 100 000 hab. En Bretagne, ce mouvement a entraîné d'importantes évolutions dans les autres Département, sauf le Finistère. Pour combien de temps va-t-on rester l'exception ?

En local, en début d'année, des élus ont appelé à des fusions des Pays bigoudens. D'autres envisagent une Communauté regroupant les 4 EPCI du SIOCA. Quant à Douarnenez Co, les difficultés de fonctionnement conduisent depuis plusieurs mandats à un changement de l'exécutif en cours de mandat. Il est donc évident que le paysage institutionnel est appelé à évoluer à plus ou moins court terme. Et nous, nous souhaitons prendre notre destin en main, choisir plutôt que subir ».

Mme la Maire justifie le périmètre territorial envisagé, regroupant Gourlizon, Guengat, Le Juch :

« Parce que ce sont des communes aux caractéristiques similaires : rurales, avec la volonté de maintenir une vie de villages, au nombre d'habitants équilibré, évitant l'ascendant d'une commune. La population évolue sur les mêmes bassins de vie de Douarnenez à Quimper. Les communes sont liées par l'Histoire et une identité commune qui puise ses racines dans le pays Glazik. Et enfin, les élus sont dans une démarche de développement, ayant à cœur d'anticiper les transitions, dans une perspective d'aménagement durable et solidaire de leurs communes.

L'enjeu majeur est de se donner les moyens de préparer l'avenir. Afin de faire face aux enjeux de demain, il est primordial de mettre toutes les chances de notre côté pour y parvenir. Mutualiser nos moyens pourrait être la solution pour répondre à ces questions :

- *Comment répondre au vieillissement de la population et le besoin de nouveaux services ?*
- *Quelles solutions apporter à notre jeunesse en termes de mobilité, de loisirs, de logement ?*
- *Comment garantir un renouveau démocratique à chaque échéance électorale communale, afin d'éviter des situations comme celles récentes de communes proches de nous ?*
- *Comment garantir les moyens, pour nos collectivités, tant sur le plan financier qu'humain, pour bien fonctionner ?*
- *Comment exister dans une intercommunalité, quel qu'elle soit, dans la mesure où celles-ci sont de plus en plus importantes en nombres d'habitants ?*
- *Que répondre face aux attentes de nos administrés de services de proximité, qu'il nous faut, à minima, parvenir à maintenir, voire développer ?*
- *Comment préserver notre cadre de vie ?*
- *Comment maintenir notre territoire dynamique, attractif et solidaire ?*

Autant de questions auquel il nous ait de plus en plus difficile de répondre individuellement ...

*Ensemble, avec une commune qui atteindrait 3 600 habitants, nous pourrions renforcer notre **puissance** locale en agissant sur différents leviers .*

Notre pouvoir d'agir :

- **L'indépendance** actuelle des petites communes n'est plus qu'une illusion : avec 60 000€ de CAF, nous ne pouvons rien faire sans conseils, appuis et co-financements extérieurs. En mutualisant nos ressources, nous sortirions en partie de la dépendance induite par le manque de moyen. Nous pourrions mener davantage d'actions par nous –mêmes, sans devoir limiter nos projets à ce qui est co-financé, subventionné...
- La charge de travail serait répartie sur davantage d'agents, permettant la spécialisation et donc l'optimisation de leurs compétences, aujourd'hui diluée dans une trop grande polyvalence.

Notre poids dans l'intercommunalité de rattachement, quelle qu'elle soit, serait plus important, nous permettant de peser davantage dans les décisions.

La Gouvernance serait dynamisée grâce à un collectif d'élus plus important. Cela permettra aussi aux élus de se spécialiser et de s'investir en fonction de leurs appétences, sur des projets et la réponse aux attentes des habitants, le rôle de l'élu n'étant pas de s'occuper des tâches administratives et techniques.

Notre capacité à innover serait renforcée sur les domaines qui traduisent aujourd'hui des besoins cruciaux, comme :

- l'enfance / jeunesse : éducation et offre périscolaire, animation jeunesse,
- la santé : Bien vieillir et offre médicale
- la culture : articulation médiathèque avec bibliothèques locales,
- le développement des mobilités,
- la gestion des déchets en proximité et économie circulaire »

Mme la Maire soulève des points de vigilance. « A Baugé sur Anjou, certaines communes nouvellement créées ont fait part de motifs de désillusion, auxquels il faudra être vigilants :

- des mauvaises surprises sur les dotations : changer de strate de population, être rattaché à un nouvel EPCI, ont entraîné des conséquences, avec des baisses sur le total cumulé des dotations. Le ministre a d'ailleurs été interpellé afin de garantir leur maintien.
- des augmentations d'impôts, pas forcément compensées par de nouveaux services.
- un maintien d'esprit de clocher via les mairies annexes, qui ont nui à la dynamique de la gouvernance globale.
- Appartenir à 3 Communautés différentes, qui ont surtout des compétences différentes, va rendre complexes les récupérations de certains patrimoines et équipements, comme la voirie, ou le foncier économique. A ce jour, ce serait inédit et nous serons regardé comme laboratoire d'expérimentation ».

La Maire indique que de nombreuses questions se posent :

- « Quel pourrait être le nom de la nouvelle entité ?
- A quelle Communauté serions-nous rattachés ?
- Qui serait le maire ?
- Quel impact cela aurait sur les impôts ?
- Comment sera associée / consultée la population ?

Sur certains sujets, il y a déjà des réponses. Mais pour prendre une décision éclairée, au plus tard pour janvier 2025, nous avons besoin de recueillir des éléments :

- Auprès de la Préfecture, pour des conseils et études fiscales, financières et juridiques.
- Auprès de la population pour connaître les besoins et vérifier l'adhésion, d'où le lancement d'un Projet de territoire et la création d'une démarche participative pour la consultation de la population

C'est l'objet du Conseil municipal de vendredi 15 ».

À la suite de cet exposé, Loïc Flochlay fait part de sa frustration par rapport au peu de projets qu'il est possible de mener en l'état actuel des choses : « gérer le quotidien au lieu d'améliorer l'offre de services. »

Joël Monot pense que le problème sera le même avec plus de population. Selon les autres élus du conseil, le fait d'avoir plus d'agents spécialisés et d'élus permettra de se concentrer davantage sur les projets.

Sur les dotations, Didier Gourret précise que la demande a été faite au Ministre lors des assises des communes nouvelles, de modifier la loi afin d'assurer à minima leur maintien.

Concernant les ventes de terrains, Moktar Ben Hadj souligne l'impact de la mobilité, les acquéreurs demandant des zones desservies par les bus, donnant accès à des services. Alors qu'à Gourlizon, les terrains attendent leurs acheteurs, à Ploneis ils sont réservés avant d'être prêt.

Selon Joël Monot les terrains en vente allée de Goaligou, à Kergagen, sont trop cher.

Selon Loïc Flochlay c'est également le manque de service qui explique que ces terrains restent si longtemps en vente. « La commune nouvelle pourrait apporter beaucoup de solutions. »

Aurélien Le Berre demande si l'objectif est le rattachement à Quimper communauté. Emmanuelle Rasseneur indique que les études des services de la Préfecture pourront permettre de répondre à cette question.

Se pose également la question de la consultation de la population. Pour Joël Monot, il faut un référendum. Selon Emmanuelle Rasseneur ce n'est pas le meilleur moyen d'obtenir l'opinion des habitants. Un référendum est souvent l'occasion de « règlement de compte » plus que d'une réponse à une question. Elle propose des groupes de travail, des réunions publiques, plus adaptées à des échanges et des discussions, préférant récolter l'avis de ceux qui se sont donnés la peine de s'informer. Elle précise : « ce que l'on veut c'est trouver des solutions, la commune nouvelle est une hypothèse ».

En tant que citoyen, Joël Monot ne souhaiterait pas qu'on lui impose cette décision de commune nouvelle et souhaiterait qu'on lui demande son avis lors d'un référendum.

Aurélien Le Berre précise qu'il y a d'autres moyens d'obtenir l'avis des gens, plus constructif qu'un vote, avec un temps pour s'exprimer. Il évoque une réunion publique suivi d'un vote. Il s'agirait là de « l'avis des personnes qui se sont construites une opinion ».

Olivier Pors, partage cette idée. Selon lui : « un référendum est trop réducteur, c'est un défouloir. Il y a d'autres moyens de récolter l'avis des gens, en réunion il est possible de discuter ».

Joël Monot parle également de la suppression de la commune. Les élus dans leur ensemble rappellent que la commune restera une commune déléguée, avec un maire délégué. Pour Gwénaëlle Jaouen il est indispensable de garder l'identité de la commune. Loïc Flochlay rappelle que la commune gardera son nom, celui-ci sera toujours inscrit sur les panneaux. Il sera simplement accompagné du nom de la commune nouvelle. Il souligne l'importance d'une bonne information des habitants concernant le projet.

Pour Joël Monot les élus ne sont pas légitimes à voter un tel projet. Didier Gourret précise que « la question n'était pas d'actualité il y a trois ans », personne ne pouvait prévoir qu'une telle option se présenterait pendant le mandat.

Joël Monot demande des précisions sur la gouvernance de cette nouvelle entité. Olivier Pors et Didier Gourret expliquent que jusqu'aux prochaines élections, le conseil sera formé de l'ensemble des 49 conseillers des trois communes. Le nombre de conseillers passera ensuite à 29 élus, puis 27 aux élections suivantes.

Aurélien Le Berre demande si les autres élus ont reçu des commentaires négatifs quant au projet. Ils répondent que non, globalement les habitants y voient l'opportunité d'accéder à plus de services, avec cependant des interrogations par rapport aux impôts.

Emmanuelle Rasseneur indique que les études préfectorales permettront de répondre à ces questions. Elle rappelle que les services de la Préfecture pouvaient être sollicités sans l'aval des conseils municipaux. Le choix des trois Maires fut d'en débattre avec l'ensemble des élus municipaux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Mme la Maire à :

- SOLLICITER les services de la Préfecture pour des conseils et études juridiques, fiscales et financières ;
- LANCER un projet de territoire sur le périmètre des 3 communes ;
- ETABLIR un calendrier permettant une prise de décision pour le 1^{er} janvier 2025 ;
- CREER une démarche participative pour la consultation de la population.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, avec une abstention, valide l'ensemble des propositions.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Loïc FLOCHLAY

Emmanuelle RASSENEUR